

CP - Ouverture de la piscine Aqualia pour les publics prioritaires

À compter de ce mercredi 10 mars 2021, la piscine Aqualia sera ouverte tous les mercredis de 9h à 12h uniquement pour les publics prioritaires.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- les sportifs de haut-niveau
- les éducateurs sportifs disposant d'une carte professionnelle
- les personnes présentant un handicap reconnu par la MDPH
- les personnes en formation continue ou pour les entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles (secteur aquatique)

Les justificatifs seront à présenter à la caisse.

Concernant la pratique d'une activité physique adaptée et encadrée par un professionnel de santé, pour les personnes munies d'une prescription médicale (réservée aux patients atteints d'une maladie chronique ou d'une affection de longue durée), prendre contact avec le réseau santé de Colmar au 03 89 23 05 55.

Pour tout renseignement supplémentaire : 03 89 24 66 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr